



DELIBERATION N° 2022.10.34
du Conseil d'Administration du 13 octobre 2022

CONVENTION AVEC LE RESAH POUR LA MISE A DISPOSITION DU NOUVEAU MARCHÉ
D'ENTRETIEN ET DE LOCATION DU LINGE PLAT ET PROFESSIONNEL POUR LE FOYER DE VIE
EOLE

Date de la convocation : 4 octobre 2022
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Agnès de LONGUEAU

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne FORBICE, M. Marc DIAS GAMA, M. Michel RENAUT, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

Absents excusés:

M. François DE MAZIERES, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Vu les délibérations du 15 octobre 2013, du 23 juin 2017 et 5 octobre 2021,

Monsieur le Vice-Président expose :

Par délibération du 15 octobre 2013, le C.C.A.S. a adhéré au Réseau des Acheteurs Hospitaliers d'Ile-de-France (RESAH IDF) pour la mise en œuvre de prestations de prêt et d'entretien du linge professionnel et du linge plat, ainsi que celles concernant l'entretien du trousseau du résident.

Cette adhésion, pour une durée de 4 ans, a été renouvelée pour la même durée, par délibération du 23 juin 2017, puis pour une période identique par délibération du 5 octobre 2021.

Le recours à ces marchés nous permet de bénéficier de tarifs très avantageux pour ces prestations.

Une convention lie actuellement le RESAH pour le marché de location et d'entretien de linge plat et professionnel au bénéfice du Foyer Eole. Ce marché arrive prochainement à expiration. Afin d'accéder au nouveau marché ouvert par le RESAH pour les mêmes prestations, il convient de signer une convention de service d'achat centralisé.

Cette convention, figurant en annexe de la présente délibération, comprend :

- une annexe financière fixant les montants estimés et maximum du marché pour un an et pour toute la durée du marché ;
- une annexe recensant les besoins en linge plat et professionnel

La signature de cette convention implique le versement au RESAH d'une contribution de 900 euros. Cette contribution s'ajoute à la cotisation annuelle de 600 euros pour l'adhésion au RESAH.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1) **APPROUVE** le versement au RESAH d'une contribution annuelle de 900 euros, en contrepartie de leur mise à disposition du nouveau marché d'entretien et de location du linge plat et professionnel pour le Foyer de Vie Eole.

2) **AUTORISE** Monsieur le Vice-président à signer la convention de service d'achat centralisé correspondante et tout document s'y rapportant,

3) **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites sur le budget de l'établissement.

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 14 voix